



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

Paris, le 31 août 2026

OBSERVATIONS REÇUES DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

Objet: Observations reçues suite à la consultation du public sur les projets d'arrêtés portant :
désignation et délimitation des zones vulnérables aux nitrates du bassin Seine-Normandie

Les contributions reçues par courriel sont retranscrites ci-après. Elles sont suivies des contributions reçues sous la forme de documents joints, reproduites dans leur forme originale.

Contribution du public : particulier n°1

Bonjour,

Je tiens à vous faire part d'arguments pour classer intégralement le territoire du bassin en ZV :

- En visio macro, les quelques communes qui ne sont pas classées représentent un territoire très restreint
- Les exploitant ces communes ont des surfaces à la fois en ZV et hors ZV (sur les communes voisines), ce qui complexifie leur application des règles nitrates
- Le classement intégral de la région en ZV simplifierait drastiquement la communication qui doit être faite de la réglementation nitrates, et les règles étant communes seraient bien mieux acceptées
- Les "contraintes" sur les pratiques agricoles auxquelles sont soumises les exploitants et éleveurs en ZV sont basées sur le bon sens agronomique et leur permettent de raisonner leurs pratiques de fertilisation et des économies substantielles en évitant les périodes où les fertilisants percolent et polluent les nappes
- dans un contexte où la qualité des ressources en eau est en dégradation continue depuis des décennies, il est grand temps de changer de "braqué" et imposer les mêmes règles de protection de la

ressource sur toute la Normandie est un bon premier pas avant d'entammer la révision du programme d'action nitrate sur des nouvelles bases.

Contribution du public : particulier n°2

Trop de culture maïs qui sont très gourmands d'eau, nitrates et pesticides !!

Contribution du public : Collectif Col'Eau 27

Le collectif Col'Eau 27a été créé avec comme objectif que les habitants du département de l'Eure puissent disposer en permanence d'une eau au robinet de qualité et à un prix accessible à tous . Nous avons donc été amené-es à prendre connaissance du projet de révision quadriennale des zones vulnérables suite à la 8ème campagne de surveillance nitrates.

Notre collectif a noté avec satisfaction que, dans ce projet, la totalité du département de l'Eure restait classé en zone vulnérable nitrates, le classement en zone vulnérable ne constituant pas une sanction mais un outil de prévention destiné à protéger une ressource vitale essentielle à la population . Les relevés de cette campagne indiquent des taux de nitrates inquiétants au point d'envisager la fermeture de points de captage, nous attendons donc des mesures fortes de prévention. La potabilisation de l'eau a un coût exorbitant qui ne saurait être répercuté sur les seules factures de la population. Notre collectif est mobilisé et se déclare prêt à travailler avec tous les services concernés.

Au regard des changements climatiques, il serait bon de revoir pour la campagne suivante la pertinence de l'analyse des données ; cette révision des méthodes nous semble nécessaire mais ne doit pas servir de prétexte pour geler ce projet actuel de révision.

Le Neubourg—10/08/2026

Contribution du public : Groupe Normandie Écologie

Contribution du groupe Normandie Écologie

Consultation du public sur la Révision des zones vulnérables suite à la 8^e campagne de surveillance de la directive nitrates

Le groupe Normandie Écologie soutient le renforcement de la protection des zones vulnérables lorsque les résultats de surveillance montrent des dépassements des seuils réglementaires. La qualité de l'eau est un enjeu majeur pour notre territoire et nécessite une action préventive ambitieuse, associant exigences environnementales et accompagnement des agriculteurs et des agricultrices vers des pratiques plus durables. La protection de la ressource en eau est un investissement collectif, moins coûteux que la réparation des pollutions.

La qualité de l'eau constitue aujourd'hui un enjeu majeur en Normandie : plusieurs captages sont dégradés, des cours d'eau sont fragilisés et les impacts des pollutions diffuses se font également sentir sur les milieux littoraux. La France a d'ailleurs été condamnée par la Cour de justice de l'Union européenne en 2012 pour ses manquements dans l'application de la directive nitrates et reste exposée à une nouvelle condamnation.

Le classement en zone vulnérable ne constitue pas une sanction envers les agriculteurs, mais un outil de prévention destiné à protéger une ressource commune. Les résultats de la 8^e campagne de surveillance confirment la nécessité d'agir : malgré les différents plans mis en œuvre depuis plusieurs années, aucune amélioration significative ni inversion durable des tendances n'est observée. Les résultats des campagnes de surveillance peuvent être discutés et améliorés, mais ils ne doivent pas servir de prétexte à retarder l'action lorsque les seuils réglementaires sont dépassés.

Nous soutenons donc le projet de révision des zones vulnérables du bassin Seine-Normandie proposant une extension du classement en Normandie. Toutefois, nous regrettons que cette évolution reste progressive et ne conduise pas dès aujourd'hui au classement de l'ensemble du territoire normand. La pollution aux nitrates et les risques d'eutrophisation concernent l'ensemble de la région : attendre de nouveaux dépassements pour agir reviendrait à perdre un temps précieux.

La réponse doit passer par un accompagnement renforcé des agriculteurs et des agricultrices grâce à des programmes d'actions efficaces et à des dispositifs de rémunération des services environnementaux. Le programme développé par Eau de Paris constitue un exemple inspirant : 123 agriculteurs engagés sur près de 20 000 hectares ont permis de multiplier par quatre les surfaces en agriculture biologique, de réduire de 77 % l'utilisation des pesticides sur les aires de captage et de diviser par deux les pics de pollution liés aux nitrates et aux pesticides.

Ces résultats montrent qu'il est possible d'agir efficacement en soutenant financièrement les exploitants et exploitantes engagés dans la transition. Les paiements pour services environnementaux, financés notamment par les agences de l'eau, permettent de reconnaître le rôle essentiel des agriculteurs et agricultrices dans la protection de la ressource.

Nous défendons également le développement de modèles agricoles favorables à la qualité de l'eau, notamment l'élevage extensif, les systèmes herbagers et les pratiques agroécologiques permettant de réduire la pression sur les sols et les ressources.

Enfin, nous appelons à renforcer la protection des aires d'alimentation des captages sensibles, à l'image de la proposition portée par le député Jean-Claude Raux visant à interdire progressivement, d'ici 2030, l'usage des pesticides de synthèse et des engrais azotés minéraux dans les zones de captage associées aux points de prélèvement les plus sensibles.

Pour Normandie Écologie, protéger l'eau impose d'agir dès aujourd'hui : prévenir les pollutions, accompagner les agriculteurs et agricultrices et préserver durablement cette ressource essentielle.

Rudy L'Orphelin et Laetitia Sanchez, Co-Président.e.s du groupe Normandie Écologie

LE PRESIDENT DU COMITE
DEPARTEMENTAL DE L'ORNE

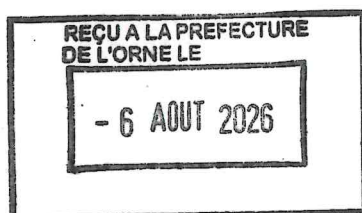
DDT ORNE		
DATE D'ARRIVEE : 07 AOUT 2026		
	ATTRIB.	Inform.
ORNE		
DDT		
Adj.		☒
Ch. M.		
CPP		
DT		
MATTE		
SACR		
SEB	☒	
SET		
SG		
SHC		

Alençon, le 4 août 2026

Monsieur Georges-François LECLERC
Préfet de la Région Île de France
Préfet coordonnateur du Bassin Seine Normandie

5 rue Leblanc

75911 PARIS Cedex 15



Objet : Demande d'intervention contre le projet de classement du Pays d'Auge - Pays d'Ouche en zone vulnérable « nitrates »

Monsieur le Préfet,

Nous souhaitons appeler votre plus grande attention sur le projet de révision des zones vulnérables « nitrates » du bassin Seine-Normandie, qui prévoit le classement d'une partie des territoires du Pays d'Auge et du Pays d'Ouche.

Les élus signataires de ce courrier sont profondément attachés à la préservation de la qualité de l'eau et pleinement conscients des enjeux environnementaux qui y sont liés. Pour autant, nous estimons que le projet de classement envisagé repose aujourd'hui sur des fondements scientifiques qui demeurent insuffisamment établis et ne permettent pas de justifier des conséquences aussi importantes pour notre territoire.

En effet, les données ayant conduit à cette révision proviennent essentiellement d'une campagne de surveillance réalisée dans un contexte climatique exceptionnel, marqué par des épisodes de sécheresse, une reprise brutale de la minéralisation des sols et des précipitations particulièrement abondantes. De tels événements ont pu provoquer des phénomènes ponctuels qui ne sauraient, à eux seuls, caractériser une dégradation durable de la qualité des eaux ni être imputés avec certitude aux seules pratiques agricoles.

Nous considérons qu'avant toute décision de classement, il est indispensable de disposer d'une analyse approfondie des différentes sources possibles de nitrates – agricoles, domestiques ou liées à d'éventuels rejets ponctuels – afin que les responsabilités soient objectivement établies.

Cette exigence est d'autant plus légitime que notre territoire repose sur un modèle de polyculture-élevage herbager unanimement reconnu pour ses qualités environnementales. Les prairies permanentes constituent un atout majeur pour la protection de la ressource en eau, la préservation des sols, de la biodiversité et du stockage du carbone. Elles sont également au cœur de l'identité agricole et économique du Pays d'Auge et du Pays d'Ouche, en faisant vivre des centaines d'exploitations et des filières d'excellence sous signe de qualité.

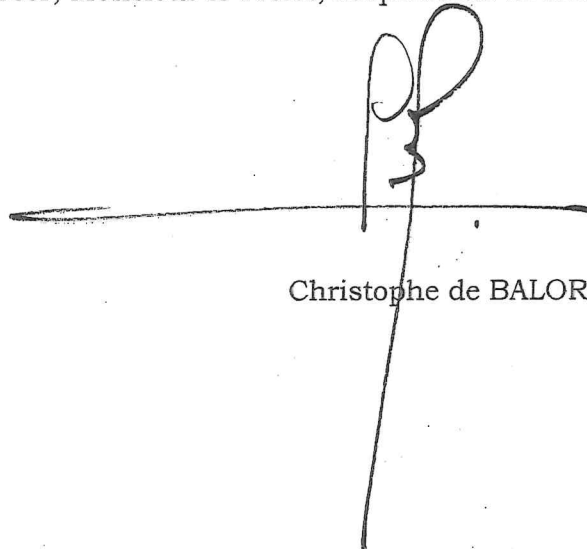
Le classement en zone vulnérable imposerait à de nombreuses exploitations des investissements très lourds et des contraintes réglementaires supplémentaires, dans un contexte où beaucoup d'éleveurs approchent de la retraite et où les difficultés de transmission sont déjà nombreuses. Nous redoutons qu'une telle décision n'accélère les cessations d'activité, la disparition des élevages et le recul des surfaces en herbe, avec, à terme, des conséquences qui pourraient être contraires aux objectifs environnementaux poursuivis.

Aussi, nous vous demandons respectueusement d'intervenir auprès du préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie afin que le projet de classement du Pays d'Auge – Pays d'Ouche en zone vulnérable soit abandonné, ou à tout le moins suspendu, tant que les causes des teneurs observées en nitrates n'auront pas été clairement établies par des expertises complémentaires et que l'ensemble des conséquences agricoles, économiques et environnementales de cette décision n'aura pas été objectivement évalué.

Cette démarche est portée collectivement par les parlementaires, les élus départementaux et les élus locaux des territoires concernés, unis dans la volonté de concilier l'indispensable protection de la ressource en eau avec la préservation d'un modèle agricole herbager qui constitue l'une des richesses de notre département et un véritable atout pour l'environnement.

Nous vous demandons de bien vouloir entendre cet appel unanime des territoires et de porter cette position auprès du préfet coordonnateur de bassin.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' and 'B' followed by a long vertical line extending downwards.

Christophe de BALORRE

Liste des signataires :

Madame Cendrine CHAZE
Députée de l'Orne

Monsieur Thierry LIGER
Député de l'Orne

Madame Véronique LOUWAGIE
Vice-Présidente du Conseil départemental de l'Orne

Monsieur Jérôme NURY
Vice-Président du Conseil Départemental de l'Orne

Madame Agnès LAIGRE
Conseillère départementale du Canton de Vimoutiers

Monsieur Jean-Pierre FERET
Conseiller départemental du Canton de Vimoutiers

MONSIEUR LE PREFET COORDONNATEUR DU
BASSIN SEINE NORMANDIE
DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DES
TRANSPORTS EN ILE DE FRANCE
21-23 RUE MIOLLIS
75732 PARIS CEDEX 15

Dossier suivi par :
Hélène LALLEMAND

02 33 06 45 01

pte@normandie.chambagri.fr

Caen, le 10 août 2026

Objet : Consultation du projet de désignation des zones vulnérables du bassin Seine Normandie

**Chambres d'agriculture
de Normandie**

6 rue des Roquemonts - CS 45346
14053 Caen cedex 4
Tél. 02 31 47 22 47
accueil@normandie.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture
du Calvados**

6 avenue de Dubna - CS 90218
14209 Hérouville-Saint-Clair cedex
Tél. 02 31 70 25 25
accueil14@normandie.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture
de l'Eure**

9 rue de la Petite Cité - CS 80882
27008 Évreux cedex
Tél. 02 32 78 80 00
accueil27@normandie.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture
de la Manche**

Maison de l'Agriculture
Avenue de Paris
50009 Saint-Lô cedex
Tél. 02 33 06 48 48
accueil50@normandie.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture
de l'Orne**

52 boulevard du 1^{er} Chasseurs
CS 80036
61001 Alençon cedex
Tél. 02 33 31 48 00
accueil61@normandie.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture
de la Seine-Maritime**

Chemin de la Bretèque - CS 30059
76237 Bois-Guillaume cedex
Tél. 02 35 59 47 47
accueil76@normandie.chambagri.fr

Monsieur Le Préfet,

Dans le cadre de l'exercice quadriennal exigé par le Code de l'environnement, les zones vulnérables du bassin Seine-Normandie sont en cours de révision. Compte tenu des extensions de la zone vulnérable proposées sur les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, la Chambre d'agriculture de Région Normandie a contribué à la concertation qui s'est tenue fin 2025 et a formulé un avis défavorable lors de la consultation en juin 2026.

Le projet présenté en consultation du public a évolué par rapport au projet initial qui proposait davantage de communes au classement sur le critère de la cohérence territoriale. Sur ce point, le projet soumis à la consultation du public nous semble plus cohérent.

Cependant, nous regrettons que les autres éléments que nous avons portés à votre connaissance n'aient pas permis de faire évoluer le projet de révision sur les autres secteurs nouvellement proposés au classement.

Notamment les résultats de la 8^{ème} campagne de surveillance nitrates, les teneurs en nitrates et leur évolution relevées sur un certain nombre de stations nous interrogent :

- des résultats de percentile 90 ou de maximum beaucoup plus élevés sur cette campagne par rapport aux années précédentes et suivantes ; comme, par exemple, sur les stations de la Touques sur sa partie amont.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

Siret 130031503 00019 / APE 9411Z

normandie.chambres-agriculture.fr



Dossier suivi par :
Hélène LALLEMAND
02 33 06 45 01
pte@normandie.chambagri.fr

**Chambres d'agriculture
de Normandie**
6 rue des Roquemonts - CS 45346
14053 Caen cedex 4
Tél. 02 31 47 22 47
accueil@normandie.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture
du Calvados**
6 avenue de Dubna - CS 90218
14209 Hérouville-Saint-Clair cedex
Tél. 02 31 70 25 25
accueil14@normandie.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture
de l'Eure**
9 rue de la Petite Cité - CS 80882
27008 Évreux cedex
Tél. 02 32 78 80 00
accueil27@normandie.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture
de la Manche**
Maison de l'Agriculture
Avenue de Paris
50009 Saint-Lô cedex
Tél. 02 33 06 48 48
accueil50@normandie.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture
de l'Orne**
52 boulevard du 1^{er} Chasseurs
CS 80036
61001 Alençon cedex
Tél. 02 33 31 48 00
accueil61@normandie.chambagri.fr

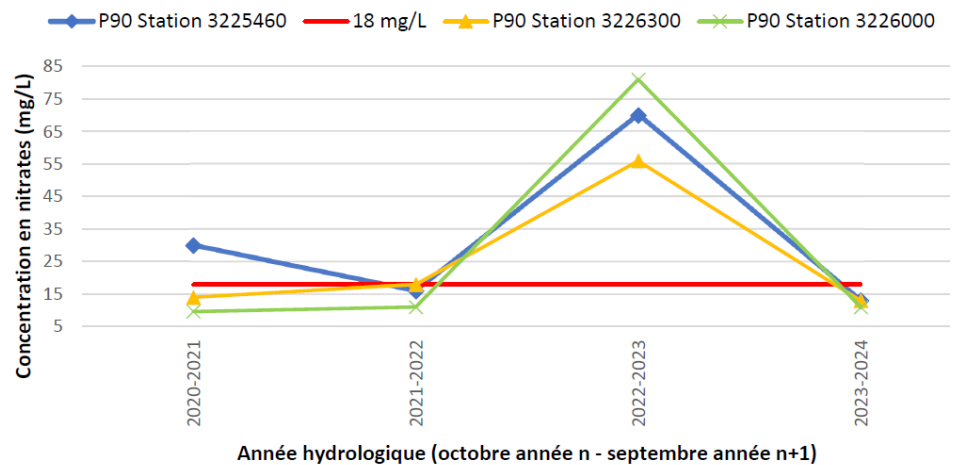
**Chambre d'agriculture
de la Seine-Maritime**
Chemin de la Bretèque - CS 30059
76237 Bois-Guillaume cedex
Tél. 02 35 59 47 47
accueil76@normandie.chambagri.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
Siret 130031503 00019 / APE 9411Z
normandie.chambres-agriculture.fr



La Touques de sa source au confluent de l'Orbiquet exclu
Station 3225460, Station 3228000 et Station 3226000



La 8^{ème} campagne de surveillance couvre la période d'octobre 2022 à septembre 2023. Elle débute donc après un fort épisode de sécheresse au cours duquel la minéralisation de l'azote dans les sols s'est trouvée limitée. L'automne 2022 a de ce fait été marqué par une reprise de la minéralisation de l'azote accompagné ensuite, durant l'hiver 2022-2023, par d'importantes précipitations sur le nord de la Normandie. Les conditions météorologiques ont une influence sur les résultats de concentrations en nitrates observées, toutes pratiques égales par ailleurs, de fertilisation, d'assolement, ...

- des pics de concentration en nitrates à des périodes de l'année et avec des valeurs qui interrogent sur leur origine : signe d'une pollution ponctuelle ? Cette pollution est-elle d'origine agricole ou non agricole ?

Pour illustration, l'exemple de la station 3228000 (La Touques à St Martin aux Chartrains) avec une concentration en nitrates à 110mg/L le 1^{er} août 2023 précédée d'une analyse le 17 juillet 2023 à 15mg/L et suivie par une analyse le 11 août 2023 à 13mg/L,

- des stations avec un faible nombre d'analyses sur la campagne de surveillance ce qui conduit à baser le classement sur la valeur maximale. La représentativité de la valeur retenue pour caractériser la situation du bassin versant pose question au vu de la réactivité des concentrations dans les eaux superficielles. Pour illustration : 1 analyse sur la campagne 2022-2023 sur la Venloue, 2 analyses sur le Douet du Moulin du Mesnil Durand, 5 analyses sur la Jusselière, 5 analyses également sur la Vanlée ou encore sur le Boscq.

A ce sujet des analyses de qualité de l'eau prises en référence pour la révision du classement s'ajoute le fait que les secteurs proposés à l'extension en zone vulnérable sur la Normandie, c'est-à-dire les bassins de la Touques et de ses affluents, de la Dives, du Nord Cotentin et de la Douve et de la Taute sont des territoires avec une agriculture de type polyculture-élevage. Ce système d'élevage avec une importante base herbagère permet de maintenir des surfaces en prairies dans les assolements ce qui est favorable à la ressource en eau et donc important à conserver. La valorisation de ce système sur ces secteurs avec des productions sous signes d'identification de la qualité (AOP Beurre et Crème d'Isigny, AOP Pont Lévêque, AOP Camembert de Normandie, ...) participe à son maintien.

Dossier suivi par :
Hélène LALLEMAND

02 33 06 45 01

pte@normandie.chambagri.fr

**Chambres d'agriculture
de Normandie**

6 rue des Roquemonts - CS 45346
14053 Caen cedex 4
Tél. 02 31 47 22 47
accueil@normandie.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture
du Calvados**

6 avenue de Dubna - CS 90218
14209 Hérouville-Saint-Clair cedex
Tél. 02 31 70 25 25
accueil14@normandie.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture
de l'Eure**

9 rue de la Petite Cité - CS 80882
27008 Évreux cedex
Tél. 02 32 78 80 00
accueil27@normandie.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture
de la Manche**

Maison de l'Agriculture
Avenue de Paris
50009 Saint-Lô cedex
Tél. 02 33 06 48 48
accueil50@normandie.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture
de l'Orne**

52 boulevard du 1^{er} Chasseurs
CS 80036
61001 Alençon cedex
Tél. 02 33 31 48 00
accueil61@normandie.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture
de la Seine-Maritime**

Chemin de la Bretèque - CS 30059
76237 Bois-Guillaume cedex
Tél. 02 35 59 47 47
accueil76@normandie.chambagri.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

Siret 130031503 00019 / APE 9411Z

normandie.chambres-agriculture.fr



En parallèle, une forte part des agriculteurs sur ces secteurs, est proche de la retraite ce qui constitue un facteur de risque pour le maintien des systèmes d'élevage avec la crainte que le passage en zone vulnérable accélère le recul de l'élevage du fait d'agriculteurs qui s'orienteront vers la diminution du cheptel voire l'arrêt de l'élevage faute de pouvoir supporter les investissements qu'entraînerait le changement de réglementation.

Ainsi la proposition de classement en zone vulnérable de territoires où l'agriculture est orientée sur des systèmes de polyculture élevage et pour lesquels les causes des teneurs en nitrates observées au cours de la 8^{ème} campagne de surveillance ne sont pas identifiées, ne nous semble pas adaptée. Nous nous interrogeons en effet sur la pertinence de l'outil réglementaire des programmes d'actions nitrates pour répondre à l'enjeu nitrates sur ces secteurs.

Vous souhaitant bonne réception de notre contribution à la consultation du public, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour le Président et par délégation,
La Présidente du Comité Normand
Environnement, Laurence SELLOS,

Laurence SELLOS

✓ Certifié par ✱ youtrust



FÉDÉRATION RÉGIONALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-de-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

29 JUL. 2026
2026 n780
SECTION COURRIER

Monsieur Georges-François LECLERC

Préfet d'Ile-de-France

5, rue Leblanc

75015 PARIS

M. HAYENS
Mme. DUBOIS-NEVILLE

Ref: AMD/JR

Objet: extension des zones vulnérables

Colombelles, vendredi 24 juillet 2026



Monsieur le Préfet,

En tant que préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, vous avez initié les travaux de définition des zones vulnérables au titre de la directive « nitrates » en vue du prochain programme d'action.

Nous avons pris connaissance des propositions issues du programme de mesures et de l'analyse réalisée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Le sujet est limité aux zones actuellement exclues des zones vulnérables dans le Cotentin, le Calvados et l'Orne.

Intégrer une zone vulnérable implique des coûts pour les agriculteurs, notamment les éleveurs. Il s'agit de forts investissements de stockage des effluents, sans compter les contraintes lourdes qui pèsent sur les pratiques agricoles.

Or, ces contraintes et ces coûts risquent d'accélérer dans ces zones la disparition de l'élevage extensif à l'herbe au profit des productions végétales moins gourmandes en investissements, en travail et moins contraignantes au plan réglementaire. On risque ainsi d'inciter au retournement de prairies dont on sait, par ailleurs, le rôle positif qu'elles jouent pour la captation du carbone et le maintien de la biodiversité.

D'autre part, nous ne considérons pas la « continuité territoriale » évoquée pour intégrer les communes de la Manche, comme un argument environnemental suffisamment robuste, d'autant plus que les résultats des analyses sont en-deçà des seuils de classement.

Enfin, les analyses effectuées sur les communes de l'Orne et du Calvados montrent une grande variabilité liée à la période où elles ont été effectuées. Cette variabilité affecte profondément les conclusions tirées de cette série d'analyses d'eau.

.../...

NOMINATAIRES		COPIE
CABINET		
SCAP		
SCAP		
AUTRES		
CABINET	SCAP	
	SPE	
	SPOI	
	Adjoint SCAP	
	DAJ	
SCAP	Mission Vias	
	Colloques Région	
	DRP	
	RE	
	SCOT	
	Adjoint SCAMM	
SCAMM	SCSO	
	SCRH	
	SCME	
	SCV	
Préfecture de la Région Ile-de-France		
DREAL		
DREAL		

.../...

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous faire savoir que la FRSEA de Normandie exprime un avis défavorable à la proposition qui consiste à inclure désormais en zone vulnérable le territoire normand dans sa totalité.

Dans l'espoir que ces observations pourront être prises en compte, je vous prie d'agréer, monsieur de Préfet, l'expression de mes salutations les meilleures.

La présidente de la FRSEA de Normandie


Anne-Marie DENIS

DRIEAT		Aa	Cc
Directrice régionale			
Adjoint RH - GM			
Adjoint DIRIF			
Adjoint ADT			
Adjoint EDJ			
Adjoint ERN			
Adjoint STD			
Adjoint Directeur P.S.			
Adjoint UD P. Couronne			
Directeur stratégie Immo.			
Cabinet / Communication			
UD Grande Couronne			
SAD			
SEB			
SCDD			
SPPE			
SPR			
SNP			
SPOT			
SSTV			
SAP			
CSR			
SG			

03 AOÛT 2026